

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Marseille, 26 décembre. Les lettres d'Athènes du 19 portent que l'on a affiché dans la ville et publié dans les journaux une dépêche de Londres ainsi conçue :

« La cession des îles Ioniennes n'aura lieu que sous la condition que la Grèce accomplira les engagements contenus dans la première proclamation du gouvernement provisoire relative au maintien des traités et, en outre, que la Grèce choisira un candidat agréable à Sa Majesté britannique. »

Marseille, 26 décembre. D'après des lettres de Constantinople du 18, le Sultan rejeterait depuis quelque temps, la plupart des décisions prises par le conseil des ministres. Fuad Pacha ne pourrait plus voir que très rarement Sa Hautesse et ne tarderait pas à remettre sa démission. Le Capitain pacha serait également sur le point de se retirer. Des bruits de coup d'Etat circulent. Divers employés subalternes des finances sont accusés de détournements.

Une tempête effroyable a éclaté dans le Bosphore et dans la mer Noire. Une neige épaisse couvre Constantinople.

Marseille, 26 décembre. Les lettres de Perse, en date de fin novembre, constatent une certaine surexcitation dans ce pays par suite du retard que met l'Angleterre à réaliser ses promesses de médiation entre la Perse et l'Afghanistan. Les populations persanes demandent l'invasion du territoire Afghan. Le Shah a expédié un nouvel ambassadeur à Londres.

New-York, 15 décembre, (par le City-of-Manchester). On a reçu de Frédéricksborg les détails suivants sur l'affaire du 13 :

L'infanterie fédérale engagea la bataille le matin. Les confédérés ripostèrent avec leur artillerie et arrêtèrent la marche de leurs adversaires. Mais ceux-ci ayant reçu des renforts recommencèrent le feu qui continua des deux côtés jusqu'au soir.

Le général Franklin, qui attaqua la gauche des confédérés, parvint à les faire reculer d'un mille. Les confédérés voulurent regagner le terrain perdu, mais ils furent repoussés, et on leur fit 400 prisonniers.

Les fédéraux ont passé la nuit du 13 au 14 sur le champ de bataille.

Les fédéraux ont eu deux généraux tués, Jackson et Bayard, et cinq blessés.

Le général Longstreet, qui commandait la gauche des confédérés, a défendu les principaux ouvrages de fortification.

Le 14, les confédérés étaient occupés à étendre et à fortifier leurs positions. Les cadavres des fédéraux n'avaient pas été enlevés du champ de bataille.

On croit que quarante mille fédéraux ont été engagés dans cette affaire. Les confédérés auraient établi six lignes de défense derrière Frédéricksborg. On croit que Burnside tentera une nouvelle attaque aujourd'hui.

Un grand nombre d'officiers fédéraux ont été tués.

On pense que les pertes sont très grandes de chaque côté.

Madrid, 24 décembre. Il est inexact que M. Barrot ait proposé la conclusion d'un nouveau traité entre la France et l'Espagne au sujet du Mexique.

SÉNAT. — Le marquis de Miraflores et le marquis de Novaliches rectifient les assertions de M. Alvarez et combattent la politique du ministère. M. Luxuraga, au contraire, parle en faveur du cabinet. L'orateur professe le plus grand respect pour la France et l'Empereur ; il désire vivement une entente cordiale entre les deux pays ; il reconnaît que Juarez a offensé l'Espagne, mais il ne croit pas néanmoins qu'on doive intervenir au Mexique.

Les séances du Sénat sont suspendues jusqu'au 20.

Turin, 26 décembre. Le chef de brigands Cuccito, l'auteur de l'assassinat du marquis de Nola, a été arrêté par les Français sur la frontière pontificale et consigné aux autorités italiennes. Cuccito a été conduit à Santa-Maria. Son procès va s'instruire.

Emprunt italien, 72 fr. 75 c.

Londres, 26 décembre. Le bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre constate une diminution de 335,205 liv. st. dans la réserve des billets et de 460,863 liv. st. dans l'encaisse métallique.

Berne, 25 décembre. On considère la dissolution de la Chambre comme décidée pour le mois prochain. Une lettre de Vienne assure que le prince Nicolas de Nassau est disposé à accepter la couronne de Grèce et à y introduire un gouvernement constitutionnel.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

La loi sur l'impôt des chevaux et des voitures a donné lieu déjà à diverses interprétations et soulève des doutes assez embarrassants pour les contribuables qui doivent faire leur déclaration.

La déclaration exigée par la loi peut faire naître des hésitations et il peut être utile d'appeler l'attention de l'administration des finances sur les deux questions que voici :

1^{re}. Un particulier a chez lui cinq ou six voitures et un cheval. Dans le nombre de ces voitures, il y en a de bonnes et de mauvaises ; il ne se sert le plus souvent que d'une voiture, et jamais il n'a recours aux chevaux de louage ou de prêt pour les mettre en circulation ; toutes ces voitures sont-elles soumises à la déclaration et passibles du droit ?

2^e. Un particulier a chez lui un seul cheval de labour qu'il fait travailler journellement à la terre, et un char découvert qui lui sert quelquefois pour aller chercher ses provisions de ménage ou porter au marché certaines marchandises provenant de ses récoltes ; ce char est-il considéré comme voiture et passible du droit ainsi que le cheval ?

Nous ne doutons pas que l'administration des finances ne fasse connaître la réponse à ces deux questions. Sa décision intéresse beaucoup de contribuables.

Il importe d'autant plus d'être bien renseigné, qu'on s'expose à payer un double droit si la déclaration n'est pas faite conformément à la loi.

Un arrêté récent de M. le ministre de l'instruction publique prescrit de nouvelles mesures pour les examens des aspirants et des aspirantes au brevet de capacité. Pour assurer une plus grande uniformité à ces opérations, désormais, les sujets de composition seront choisis et envoyés sous pli cacheté, par le recteur de l'académie, aux différentes commissions de son ressort. Le même arrêté introduit, pour les aspirants au brevet complet ou supérieur, des compositions écrites sur toutes les parties facultatives du programme. Ces compositions, ainsi que les questions posées aux candidats sur les épreuves orales, seront jointes au procès-verbal de l'examen et envoyées au recteur chargé de la délivrance des brevets.

Les maires d'un grand nombre de localités s'étaient jusqu'à présent cru le devoir de faire exécuter, sans en référer à leur conseil municipal, tous les travaux d'entretien ne s'élevant pas au-delà d'une somme de 300 francs.

Une décision ministérielle vient de faire justice de cette erreur, en déclarant qu'aux termes des décrets du 10 brumaire an IV et du 17 juillet 1806, un maire est seulement dispensé, pour ces travaux, de demander l'approbation du préfet et de recourir à la voie de l'adjudication ; mais l'autorisation du conseil municipal ne lui

en est pas moins nécessaire, et c'est uniquement dans un cas d'extrême urgence qu'il pourrait prendre sur lui d'agir sans cette autorisation.

Par ordonnance de M. le premier président de la Cour impériale de Douai, en date du 22 de ce mois, les assises du département du Nord pour le 1^{er} trimestre de 1863, s'ouvriront à Douai, le lundi 2 février prochain, sous la présidence de M. le conseiller de Guerne, assisté de M. Devinck et Drouart de Lézey, conseillers.

Les assises du Pas-de-Calais pour le même trimestre, s'ouvriront à Saint-Omer, le lundi 9 mars suivant, sous la présidence de M. le conseiller Cahier, assisté de MM. Lantier et Hober, juges au tribunal de première instance de Saint-Omer.

M. le Maire et MM. les Adjointes de la ville de Roubaix recevront, mercredi 31 décembre à cinq heures du soir, dans le salon municipal, la visite des personnes attachées aux différents services administratifs.

La fête de la Noël a été célébrée dans nos deux paroisses avec grand pompe. — Les offices de ce jour solennel ont été suivis avec le plus grand recueillement, et, comme chaque année, les églises pouvaient à peine contenir la foule des fidèles.

Nous sommes priés de signaler le mésaccord qui existe entre les trois horloges de la ville, ce qui donne lieu, depuis quelque temps, à de fâcheux mécomptes. Ne serait-il pas possible de régler les horloges publiques sur celle de l'Hôtel-de-Ville, en tenant toutefois le cadran municipal en avance de quelques minutes sur l'heure de la station ?

Nous recevons quelques observations au sujet de l'article que nous avons reproduit dans notre numéro du 24 courant sur une nouvelle application, faite par la Cour de Lyon, des lois des 18 mars 1806 et 5 juillet 1844.

Cette cour a décidé « qu'un effet nouveau produit par l'attitude d'une étoffe, c'est-à-dire par une disposition et une combinaison des fils qui donnent à cette étoffe un aspect particulier, constitue non point une invention, dont l'exploitatio exclusive ne puisse être assurée que par un brevet, mais un dessin dont la propriété peut être conservée par le simple dépôt au secrétariat des produits industriels. »

On nous fait remarquer que si, d'après cette décision, pour avoir la propriété d'une armure nouvelle, il ne faut plus prendre un brevet mais seulement en opérer le dépôt au secrétariat des produits industriels, il y a dans ce fait une nouvelle interprétation de la loi.

Il serait utile cependant de s'entendre pour l'avenir, et nos fabricants devraient prier MM. les membres de la Chambre Consultative de demander au Sénat la révision de la loi sur les brevets et les dépôts, afin qu'une bonne fois les industriels sachent à quoi s'en tenir.

Les représentations données par M^{lle} Scriwaneck attirent toujours la foule au théâtre. Jeudi dernier, la Direction a dû refuser plus de deux cents places.

M^{lle} Scriwaneck, qui a reçu du public roubaisien un accueil distingué, a bien voulu consentir à jouer lundi dans la représentation qui aura lieu au bénéfice de M. Fonvent. C'est là un acte de bonne camaraderie que de nouveaux braves viendront approuver.

M. Fonvent peut donc compter sur la présence de toutes les personnes qui lui portent intérêt.

VILLE DE ROUBAIX.

Lundi 29 décembre, 7 h. 1/4 du soir.

1^o Hydrogène bicarboné : sa préparation, ses propriétés, ses applications. — 2^o La technique de l'écoulement au gaz.

Le cours public de physique n'aura pas lieu le mercredi 31 décembre.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

Du 15 au 21 décembre 1862 inclus.

21 naissances, 23 décès.

Du 15 décembre. — Jean-Augustin Motte, 43 ans, marchand de nouveautés, époux de Louise Degand, rue St-Georges.

Du 17. — Rebecca Loet, 13 ans, Galon-d'Eau. Flavie Delrue, 46 ans, ménagère, épouse de Bon-Antoine Delrue, rue St-Laurent. — Baptiste Cahens, 76 ans, cordonnier, veuf de Rosalie Heilly, route de Mouvaux. — Sidonie Bourgeois, 17 ans, journalière, Hôpital. — Narcisse Duprez, 60 ans, cordonnier, veuf de Marie Bête, Hôpital.

Du 18. — Christine Wavrin, 31 ans, sans profession, veuve de Jean-Baptiste Debarbieux, Tilleul. — Marie-Catherine Thibierge, 60 ans, ménagère, épouse d'Emile Honoré, Hôpital.

Du 19. — Florimond Delecluse, 58 ans, peintre, célibataire, Galon-d'Eau. — Benoît Joseph Lagais, 49 ans, fleur, veuf d'Eugénie Fauvarque. — Hippolyte Louis Patmentier, 67 ans, marchand de fruits, époux de Charlotte Lebrun, Galon-d'Eau.

Du 20. — Louis-Charles Truques, 78 ans, journalier, veuf de Rosalie Noelin. — Postes-Sœurs. — François Hennion, 34 ans, journalier, veuf d'Angélique Florin, Hospice.

Du 21. — Adèle Vanderhuyghen, 62 ans, sans profession, épouse de Michel Grimompres, rue du Vieil-Abrevoir.

Plus 8 garçons et 10 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

Pour suite la chronique locale, J. Roubaix.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture. le 26 le 27 hausse baisse 3 % ancien. 69.85 69.85 4 1/2 au compt. 97.55 97.75 20

Tribunaux.

MM. Miot, Yassel, Gastinel et quatre autres des prévenus de sociétés secrètes, se sont pourvus en cassation contre l'arrêt de la Cour de Paris du 25 août dernier, qui les a condamnés à diverses peines pour avoir été soit membres organisateurs, soit membres d'une société secrète.

La Cour, présidée par M. Waisse, après avoir entendu M. le conseiller Victor Foucher en son rapport, M. l'avocat-général Savary en ses conclusions, et M. Duboy, avocat des demandeurs en cassation, a rejeté le pourvoi.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 26 décembre 1862. Les informations reçues d'Athènes sont inquiétantes. L'agitation est extrême dans la capitale et sur d'autres points. Il est question d'une extension de la Grèce vers la frontière turque.

On va commencer cette semaine, les préparatifs de la séance d'ouverture de la session dans la grande salle des Etats du Louvre de Napoléon III. On croit que la galerie de peinture de l'École Française qui est à droite et à gauche du grand-salon du pavillon Denon, précédant la salle des Etats, pourra être à peu près organisée pour cette solennité.

M^r. le cardinal Morlot, archevêque de Paris, est arrivé, depuis quelques jours, d'une fluxion de poitrine. Hier soir, on n'était pas sans inquiétude sur les progrès de la maladie. Dans plusieurs églises on a recommandé aux fidèles, des prières pour la guérison de l'archevêque. Le vé-

néral prélat a été administré à onze heures.

Les fêtes de Noël ont été célébrées avec beaucoup d'éclat à Paris ; on n'avait vu depuis longtemps de telles fêtes. Une pareille fête n'est possible que dans une ville où la religion est profondément enracinée, où la messe est célébrée avec une solennité digne de Notre-Dame, complètement et magnifiquement décorée, où l'on ne se contente pas de chanter, mais où l'on chante avec un goût et un sentiment romain. Mgr le cardinal de Paris présidait cette solennité le jour de Noël, une grande messe a été célébrée à la chapelle des Tuileries ; l'Empereur, l'Impératrice et le prince impérial y assistaient. A Saint-Eustache, on a chanté le Noël d'Adolphe Adam. Michot exécutait les soli ; les réponses étaient faites par quatre-vingts choristes. On a quêté pour le denier de Saint-Pierre dans toutes les paroisses ; la collecte a été, dit-on, très abondante. A Rouen, Mgr l'archevêque est monté en chaire pour annoncer le don de 10,000 fr. envoyé par Sa Sainteté Pie IX aux familles ouvrières de la Seine-Inférieure.

Par un arrêté de M. le préfet de la Seine du 24 courant, affiché ce matin, le public est prévenu que le 28 du mois prochain à une heure, à l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé à l'adjudication en un seul lot du canal de dérivation de la Dhuyes dont les eaux vont être amenées sur les hauteurs de Ménilmontant pour de là être distribuées dans Paris. L'estimation est évaluée à 8,234,850 fr. par les devis estimatifs. Toute la ferronnerie et les fontes des tubes sont adjugées depuis plusieurs mois.

On sait que M. le ministre de l'instruction publique et des cultes a des idées éminemment libérales sur les écoles communales. Les écoles communales ne sont pas des écoles de religion, mais des écoles de science et de morale. Les études ont été favorablement accueillies par le ministre. Le ministre a suivi sa promesse de visiter quelques-unes des écoles de la Seine-Inférieure.

Le nouveau chemin de fer de Mayenne à Frenohot a été inauguré le 20 décembre.

On annonce pour le 15 janvier la vente de la galerie de tableaux de prince Demidoff ; elle est estimée 800,000 fr.

En proie à une fièvre qui dégenère en manie, John Bull, voit des étrangers partout. C'est son affaire et celle des portiers de Londres. Mais lorsque dans son trouble il se permet d'insulter notre armée, en assimilant les nouvelles troupes à des convicts, il mérite qu'on lui cloue sur le visage son imputation diffamatoire.

Un de nos compatriotes qui habite Londres, M. Apatois, de Bordeaux, vient d'adresser une verte réprimande au Morning Herald sur ce sujet :

M. Hans Burk a grand tort de représenter les régiments de zouaves français comme composés de convicts. Lorsqu'on forme ces régiments, les autorités militaires en tirent les hommes, non pas parmi la portion la plus paresseuse, la plus dissolue et la plus incorrigible des recrues parisiennes, comme vous le prétendez, mais dans des régiments qui avaient déjà servi en Algérie. Un de nos amis étant sergent-major dans un régiment de ligne, désira passer dans les zouaves ; il dut faire le sacrifice de ses galons.

pour vous une source de contrariétés quotidiennes, moi qui ferais si volontiers tous les sacrifices pour épargner le moindre déplaisir à mon bon oncle !

Le mécontentement, peu vifs d'ailleurs, de monsieur Thorsen, déjà à demi désarmé d'avance, ne tint pas contre cette soumission. Le zèle infatigable de Gothard, son humeur toujours gaie et égale, ses attentions toutes spontanées pour le bailli n'avaient fait que fortifier celui-ci dans la bonne opinion qu'il en avait conçue de prime abord, et le digne vieillard était incapable de se fâcher sérieusement contre son favori. Aussi, lorsqu'il remarqua sa tristesse et qu'il le vit lui demander pardon du regard, il crut avoir été un peu trop loin.

Gothard, mon cher fils, reprit-il d'un ton demi-caressant, demi badin, ne reste donc pas ainsi planté devant moi dans l'attitude d'un écolier qui a mérité la verge. Tu n'as rien fait de mal, que diable ! Est-ce ta faute si ton hôte est tombé malade ? Tu sens bien que je ne suis pas assez absurde pour t'en vouloir d'une chose dont tu n'es que la cause très-indirecte. Que tu parviennes à tirer d'embarras ce pauvre diable, et tout sera pour le mieux.

Gothard, serrant la main au bailli avec une profonde reconnaissance, répliqua vivement :

« J'espère y parvenir ; j'attends avec la plus grande impatience une réponse à ma lettre. »

CHAPITRE XIX

Avec la permission du lecteur, nous nous transporterons à Stockholm quelques

jours après les événements que nous venons de rapporter.

Par une pluvieuse soirée d'août, deux messieurs, bras dessus bras dessous et bien enveloppés de larges manteaux, suivaient rapidement un trottoir. Ils se dirigeaient vers le Parc, par la place Gustave-Adolphe, le Blaisiholm, la Nybrogata, et la place Ladugardsland.

La pluie ayant dégénéré peu à peu en brouillard imperceptible, ils ralentirent le pas. L'un d'eux, petit, frêle et chétif, sortit la tête du col de son manteau, ôta ses lunettes et les essuya avec son mouchoir. Après les avoir réinstallées à leur place, il éprouva un irrésistible besoin d'engager un entretien avec son silencieux compagnon.

« Allons donc, ne sois pas si avare de paroles ; tu liras bien la lettre dans l'entreacte. Tu ne vas pas sans doute en prendre connaissance sur l'escalier ou même dans la rue. As-tu lu l'Argus d'aujourd'hui ? »

« Non ! »

« Quelle sottise ! impossible de causer avec toi. Mais tu auras au moins lu l'Allehand. J'ai vu qu'on t'en apportait avec ton déjeuner. »

« J'avais tant à faire que je n'ai pas même trouvé le temps de déjeuner à mon aise. »

« C'est un véritable esclavage que de passer ainsi sa journée à l'hôpital. Je crois, sur l'honneur, que je n'y résisterais pas. Tu n'auras cependant point, j'espère, manqué à la littérature et à la mode au point de ne pas jeter un coup d'œil sur le Heimdall du jour ; tu y auras lu la biographie plus ou moins digne de foi de lady Morgan, laquelle sert d'introduction à une critique de son dernier ouvrage, Flora

Macarthy ? Parfait, ma foi ! Le diable sait où les critiques vont chercher tout le fatras dont ils remplissent leurs colonnes. Et moi, j'attends avec impatience l'insertion de mon article, envoyé au Heimdall il y a huit jours ! A propos d'écrivains, je me rappelle la phrase, suivante de la biographie en question :

« Il n'est assurément pas de femme au monde qui voudrait acquérir la plus grande gloire littéraire au prix de sa réputation d'amabilité. » Ha ! ha ! ha ! S'il en est ainsi, il faut que le souffle qui inspire les femmes soit bien tiède. Mais à tout prendre, je trouve cela assez naturel. Il ne leur est pas donné d'atteindre à la hauteur et à l'indépendance de vues que sait conquérir notre sexe. Néanmoins, il me semble que cette pensée a quelque chose de bien vulgaire ; qu'en dis-tu ? »

« Au contraire, elle est très-nette et très-belle, et nous devons espérer que celui qui l'a émise connaît bien la femme. Quant à moi, du moins, je déplorerais tout talent littéraire en jupons capable de penser autrement. »

« Pour l'amour de Dieu, ami, point de sermon, je t'en prie. Tu prononces toutes les idées d'un ton sentimental, grave et solennel à faire peur. Mais tu ne m'es pas, encore dit si tu as lu l'article en question ! »

« Non, je ne l'ai pas lu. »

« Non, toujours non ! tu ne marches pas du tout avec le siècle ; dans les rares moments de loisir, tu t'enfonces dans de vieux bouquins ! Voyons, quand seras-tu libre une bonne fois ? »

« Le mois prochain, s'il plaît à Dieu. »

Un léger soupir accompagna ces paroles. Les deux amis arrivaient en ce moment au théâtre du Parc.

« Veux-tu payer un verre de punch, frère ? dit le jeune homme au bailli, secrétaire de la chambre des finances ; par cet affreux temps, ce n'est pas à dédaigner. Ou dois-je peut-être... ? »

« Non, non, cher Hedler, laisse-moi le plaisir de te l'offrir, je paie, très-volontiers. »

« Ne l'emporte pas ainsi, tu sais que je suis fort traitable. »

Après avoir, en effet, pris un verre de punch, ils monteront à une première loge de côté, où ils eurent quelque peine à trouver place au second banc entre deux voisins d'un embonpoint respectable.

« Comme il était encore d'assez bonne heure, l'un des amis — dans lequel le lecteur aura reconnu, nous l'espérons, un héros depuis longtemps perdu de vue, le candidat en médecine Hermann Dahl — profita de l'occasion pour déchiffrer, une des deux lettres qu'il venait de recevoir par la poste ; car Hedler l'aurait empêché jusque là d'en prendre lecture. Mais à peine avait-il eu le temps de s'assurer qu'elle était du docteur Bundler, et ne renfermait pas, comme d'habitude, un billet plus petit, que l'orchestre attaqua l'ouverture. Un peu contrarié, peut-être même un peu affligé, notre héros remit la lettre en poche et s'installa aussi commodément que possible pour prêter l'oreille à la musique. »

Mais il ne l'écouta guère ; était-ce la faute de l'orchestre, du morceau ou de l'auditeur ? nous l'ignorons ; tout ce que nous savons positivement, c'est que les regards d'Hermann restaient invariablement fixés, avec la plus grande attention, sur un vieillard en redingote bleue assis devant lui, et dont le profil lui rappelait un souvenir confus. A côté du vieillard

était une jeune dame vêtue d'une élégante robe de soie, qui semblait à l'air de se tenir élançée et gracieuse. Hermann, qui d'ordinaire s'occupait peu des femmes, avançait cependant la tête avec indiscrètement, tantôt à droite, tantôt à gauche, pour tâcher de voir son visage ; mais un grand chapeau blanc le lui cachait tout entier. Tout à coup elle se baissa, et une boucle d'oreille se détacha de son oreille et tomba sur le visage d'Albâtre. « La couleur de ces cheveux ne m'est pas inconnue, » pensa Hermann, et un vague pressentiment, une puissance inexplicable reveilla dans son imagination une foule d'anciens souvenirs. »

« Que diable te prend-il ? demanda Hedler, extrêmement surpris de le voir aller sur ses brisées. Vraiment, je dois le dire, je n'aurais jamais cru que je te traperais en pareille occupation ! Mais laisse cela, tu n'entends pas bien la manœuvre, et tu attires l'attention par tes mouvements de tête continuellement. »

Hermann fixa sur son compagnon un regard perçant.

« Que me chantes-tu là ? » répondit-il avec humeur.

Mais aussitôt il se retourna pour cacher sa rougeur brûlante ; car il s'avouait tout-même avoir failli dépasser, à son tour, les bornes de la bienséance.

Après la première pièce, le vieillard en redingote bleue se leva, comme tant d'autres pour aller se rafraîchir. A peine eut-il fait un pas qu'il étendit la main vers une tabatière d'or qu'il avait oubliée sur place ; par un mouvement rapide comme la pensée, la jeune dame la saisit et la lui présenta en se retournant.

« Merci, dit le vieillard, c'est bien gentil de ta part. »

« C'est moi qui t'ai apporté ça, dit la jeune dame, et c'est moi qui t'ai oublié ça. »

(La suite au prochain numéro).